

## Bulletin d'inscription enfant, adolescent, adulte pour les stages de vacances et les cours de découverte

*Ce document s'adresse à ceux qui souhaitent régler leur inscription par chèques ou chèque-vacances.*

Prénom participant(e) : .....

Nom participant(e) : .....

Date de naissance : .....

Dates choisies : .....

E-mail : .....

Tél. mobile : ..... Tél. secondaire : .....

Adresse complète : .....

Éléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) : .....

.....

Pour l'enfant mineur :

Nom de la mère : ..... Nom du père : .....

Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton :  OUI  NON

### REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

par chèque bancaire  en espèces  par Chèque-Vacances (frais supplémentaires de dossier : 8 €)

Le règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Atelier de Charenton.

**Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.**

Avant de vous inscrire, merci de nous **téléphoner au 06 12 61 39 08** ou de nous envoyer un e-mail à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com) pour connaître les disponibilités du stage souhaité.

## Conditions d'inscription

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes conditions.

Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

L'Atelier de Charenton propose des stages de vacances et des cours de découverte, également nommés, session ou séance.

Le matériel et la blouse sont fournis par l'Atelier.

L'Atelier de Charenton est installé dans un local qui a pignon sur rue au rez-de-chaussée d'un immeuble accessible par un code.

Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure de la session.

L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et du lieu principal dédié à la peinture. L'éclairage reproduit la lumière du soleil.

Nos couleurs sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.

Les stages de vacances et cours de découverte proposent des séances d'éveil à la peinture.

L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un petit groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire, ainsi, l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion.

L'Atelier est fait de règles claires et de liberté.

La méthode est amplement décrite sur le site Internet [www.latelierdecharenton.com](http://www.latelierdecharenton.com).

L'enfant nous est confié le temps de la session.

L'enfant entre dans le lieu de peinture de façon autonome, sans accompagnant.

A la fin de la session, l'accompagnant est prié de patienter dans la pièce d'accueil (on ne peut patienter dans les parties communes de l'immeuble durant la session.)

Les tableaux sont remis en rouleau après le stage, lorsqu'ils sont secs.

L'enfant a été informé par son parent, de la démarche de l'Atelier de Charenton.

Passé l'heure de la séance, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de Sandrine Sananès et de son équipe.

Sandrine Sananès, encadre la majorité des sessions. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe, pour animer les sessions. Cette personne présente un niveau de compétence suffisant pour assurer la réalisation des cours.

Un cours est maintenu sous réserve d'un nombre de participants suffisant. En cas d'indisponibilité d'une formatrice, le cours est reporté à une date ultérieure.

Tout tableau non récupéré une semaine après le stage ou cours sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.

Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes, parfois illustrés, et réaliser des vidéos. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles mon (mes) enfant(s) figure(nt) sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ». En cas d'opposition, merci de nous adresser un e-mail avec accusé de réception à [contact@latelierdecharenton.com](mailto:contact@latelierdecharenton.com).

Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour le stage ou le cours découverte, nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant ou de vous-même à l'Atelier de Charenton.

**Signature**

**Date pour ce document**

Un exemplaire à conserver

Pour nous retourner votre inscription

- Par correspondance ou dépôt (boîte aux lettres sur rue)

L'Atelier de Charenton

33, rue Gabrielle

94220 Charenton-le-Pont